

COMMUNE DE PERNANT
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et investissement (travaux, équipement) structurent le budget de notre collectivité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

POPULATION (chiffres INSEE)

2025 : 700 habitants

PRIORITES DU BUDGET

Le budget 2025 a été voté le 28/03/2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions
- de préparer l'avenir

BUDGET

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses	
011 Charges à caractère général	124 013.76 €
012 Charges de personnel	192 600.00 €
014 Atténuation de produits	22 125.00 €
65 Autres charges de gestion courante	681 421.86 €
66 Charges financières	2 642.12 €
023 Virement section d'investissement	25 609.79 €
042 Transfert entre section	2 160.46 €
TOTAL	1 050 572.99 €
Recettes	
70 Produits de services	31 029.00 €
73 Impôts et taxes	87 111.76 €
731 Impôts directs locaux	224 000.00 €
74 Dotations et participations	98 062.01 €
75 Autres produits de gestion	1 000.00 €
002 Excédent antérieur reporté	606 370.22 €
TOTAL	1 050 572.99 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses	
16 Emprunts	9 835.67 €
20 Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	116 681.99 €
001 Déficit reporté	0.00 €
TOTAL	136 517.66 €
Recettes	
001 Excédent de fonctionnement reporté	10 021.43 €
10 Dotations	13 106.54 €
13 Subventions d'investissement	19 058.78 €
021 Virement section fonctionnement	25 609.79 €
040 Transfert entre section	2 160.46 €
TOTAL	136 517.66 €

ENDETTEMENT

Objet de l'unique emprunt : enfouissement lignes électriques rue Pierre Laye, 1ère phase ; 2020-2035 ; durée 15 ans au taux fixe de 0,75 % ; montant 68 000 €.

TAUX D'IMPOSITION

- Foncier bâti : 46.44 %
- Foncier non bâti : 38.92 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.68 %